

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014028

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET :Acquisition de biens sans maître situés à Aubervilliers : 37 rue des écoles - 45 rue des Cités.

EXPOSE :

Depuis la loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu.

Après une enquête préalable, plusieurs propriétés situées sur le territoire de la Commune ont pu être considérées comme des biens présumés sans maître appartenant à la catégorie des biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté (L1123-11° du Code général de la propriété des personnes publiques).

Cette catégorie de biens comprend les biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période. Au-delà de cette période de trente ans, ces biens appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés (article 713 du code civil)

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'autoriser l'acquisition par la commune d'un bien vacant sans maître, lui revenant de plein droit. Cette formalité permettra à la Commune d'incorporer le bien dans son patrimoine.

Ces propriétés sont les suivantes :

- Un terrain sis 3 impasse de l'espérance/37 rue des écoles sur la parcelle cadastrée BF 57,
- Les lots n°22 et 25, correspondant à une cave et une chambre sis 45 rue des Cités sur la parcelle du BF 145.

Afin de pouvoir acquérir ces biens, il a été constaté d'une part que ces biens ont des propriétaires identifiés au cadastre, et d'autre part que ces propriétaires étaient décédés depuis plus de trente ans.

Il est précisé que l'incorporation de ces biens dans le patrimoine communal s'intègre dans la dynamique de renouvellement urbain et la politique de requalification de l'habitat et de l'espace public.

Ainsi, les biens situés 3 impasse de l'espérance/37 rue des écoles et ceux du 45 rue des Cités sont destinés à être cédés à la SEQUANO dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Impasses.

Le bien situé 1 Impasse Rosso/21 rue de la nouvelle France, en très mauvais état, a vocation à être cédé pour être démolie dans le cadre de la réalisation d'un projet de résidence étudiante.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les biens sans maître situés à Aubervilliers 37 rue des écoles sur la parcelle cadastrée BF 57 et 45 rue des Cités sur la parcelle cadastrée BF 145.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|-------------------|---|
| M. KAMALA Kilani | Représenté par : | Mme DERKAOUI Meriem |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | M. DAGUET Anthony |
| M. RUER Marc | Représenté par : | M. WOHLGROTH Antoine |
| M. PLEE Eric, | Représenté par : | M. ROZENBERG Silvère |
| M. HAMDANE Bouchra | Représentée par : | M. RACHEDI Hakim |
| M. HAFIDI Abderrahim | Représenté par : | M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259 |
| Mme VALLY Sophie | Représentée par : | Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284 |

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014028

Signataire : AD

OBJET : Acquisition de biens sans maître situés à Aubervilliers : 37 rue des écoles.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 147,

Vu la circulaire interministérielle NOR/MCT/BO600026C du 8 mars 2006,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1123-1 1°,

Vu l'article 713 du Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant Monsieur Marc Henri ARENDT, né le 7 juin 1898 à Aubervilliers, a acquis la parcelle BF 57 située 37 rue des écoles à Aubervilliers par héritage en 1957, suite au décès de ses parents,

Considérant que Monsieur Marc Henri ARENDT est décédé le 1^{er} août 1979 à Aubervilliers,

Considérant que Monsieur Marc Henri ARENDT est décédé depuis plus de trente ans sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'acquérir ce bien et de l'incorporer dans le domaine communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir et d'incorporer dans le domaine communal le bien sans maître situé 37 rue des écoles à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée BF 57.

Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014



L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI



L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI